



Probleme avec mutuelle santé et courtier en assurance

Par **dopacha**, le **10/04/2011** à **12:04**

Bonjour,
Adhérente depuis le 01/03/2009 à une mutuelle santé, j'ai traité par l'intermédiaire d'un courtier en assurance auprès de la complémentaire CCMO.
Fin 2010 je me suis aperçue (par hasard, lors d'un coup de fil à ma mutuelle) que mon courtier avait résilié mon contrat et quelques temps après j'ai effectivement reçu un courrier comme quoi il souhaitait changer de compagnie (Generali).
Ayant de gros frais dentaires à l'horizon 2011 j'ai refusé de changer de mutuelle (les deux premières années civiles comportant des montants de remboursements plafonnés respectivement à 1000 et 1500 euros).
J'ai donc envoyé un courrier à ma mutuelle pour annuler cette résiliation et la CCMO a continué à me prélever des cotisations qui entre temps avaient augmentées de 50%, tout cela sans m'envoyer de nouvelles garanties et en me conservant le même n° d'adhérent.
Aujourd'hui cette mutuelle refuse de me rembourser mes frais et m'applique de nouveau le plafond de la 1ère année soit 1000 euros.
Deux questions: est-il normal que cette mutuelle ne reconnaisse pas mon antériorité à 2009? à mon sens il n'y a pas eu rupture de contrat, m'étant acquittée régulièrement des cotisations.
D'autre part la responsabilité du courtier est-elle engagée? c'est clair que je subis un préjudice financier important par son fait.
Je vous remercie.
Bien cordialement